

# Archives de l'État : un précieux don

**Namur** La Fondation pour les générations futures offre un don de vingt ans d'archives.

Ce mardi sur le coup de midi, la Fondation pour les générations futures a signé l'acte de don de ses archives aux Archives de l'État. Ces dernières se trouvent d'ores et déjà aux Archives de l'État, situées boulevard Cauchy.

Fondée en 1998, la Fondation pour les Générations futures est la fondation belge dédiée exclusivement à la transition de notre société vers un mode de développement soutenable, l'un des plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Fondation d'utilité publique, employant aujourd'hui 15 personnes, elle est pluraliste, indépendante et active dans les trois régions du pays. Plateforme de philanthropie transformatrice, elle permet à ses partenaires, mécènes et donateurs d'investir dans les générations futures. Elle dispose d'une vaste expérience dans le soutien d'organisations et de porteurs de projets qui mettent en œuvre des initiatives soutenables en Belgique et en Europe.

**Les archives accessibles aux chercheurs**

Le traitement des archives historiques de la Fondation pour les générations futures qui se termine avec la publication de cet inventaire a duré quelque 18 mois.



Les Archives de l'État, situées boulevard Cauchy.

*“À notre connaissance, c'est la première fois que des archives d'une fondation privée sont déposées aux Archives générales du Royaume.”*

**Marie-Laurence Dubois  
et Annette Hendrick**

Auteures de l'inventaire

*“À notre connaissance, c'est la première fois que des archives d'une fondation privée sont déposées aux Archives générales du Royaume”, soulignent Marie-Laurence Dubois et Annette Hendrick, auteures de l'inventaire de ce fonds. Elles précisent en outre dans ce document : “L'intérêt de ce fonds réside dans le caractère original de la Fondation. Une fondation très jeune mais qui en vingt ans a déjà rassemblé et produit beaucoup d'expériences liées à des thématiques essentielles : l'évolution de l'environnement, les changements climatiques, la réflexion sur l'alimentation ou encore l'adaptation du régime démocratique. On pense par exemple au G1000, grande expérience de démocratie participative qui eut lieu en 2011-2012 à l'échelon de la Belgique et à toutes les initiatives de démocratie délibérative qui l'ont précédé et suivi. Elles sont particulièrement intéressantes à étudier à l'heure de la montée des populismes un peu partout en Europe.”*

Dès ce 22 janvier 2019, les archives de ce fonds seront accessibles aux chercheurs selon les délais légaux et moyennant une demande motivée à la Fondation pour les générations futures.

JVE

## RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE

La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc éolien de 4 éoliennes d'une puissance totale de 12 à 16 MW sur le territoire de la commune d'Assesse, à proximité de la rue des Fermes, le long de l'autoroute A4/E411.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement et d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister.

**La réunion d'information du public aura lieu le :**

**Mardi 12 février 2019** à 19H00, au Château de Courrière, Rue Bâties de Corère 6, à 5336 Courrière.

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à l'article R41- 4 du Livre 1er du Code de l'environnement, toute personne pourra, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse au Collège communal d'Assesse (Esplanade des Citoyens 4, 5330 Assesse) et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke jusqu'au mercredi 27 février 2019.

**Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de**  
Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, par téléphone :  
056.70.27.36 ou par mail : [assesse@aspiravi.be](mailto:assesse@aspiravi.be).